

Paris, le 20 juillet 2000 n°476/D130

Formation EDUCATION, FORMATION

Réunion du 17 mai 2000

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

AVIS D'OPPORTUNITE

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Education, formation le 17 mai 2000

1. Le Conseil reconnaît l'intérêt du dispositif existant d'observation de l'insertion dans la vie active qui relève du CEREQ, de la DGER du ministère de l'agriculture et de la pêche et de la SDES du ministère de l'éducation nationale.
Le Conseil encourage l'APCM dans son souhait de s'associer à ce dispositif et plus généralement de participer à une meilleure connaissance de l'apprentissage.
2. Le Conseil souhaite un renforcement du suivi régional et local de l'insertion professionnelle des sortants de formation initiale et notamment des sortants sans qualification. A cette fin il émet le vœu que le questionnaire du recensement rénové de la population comporte une question sur l'année de sortie de formation initiale, ce qui permettrait de repérer des cohortes de sortants.
3. Le Conseil rappelle son profond attachement à la diffusion de l'information statistique sur l'éducation et la formation professionnelle.
4. Le Conseil souhaite une mise à disposition rapide des résultats de l'enquête sur la formation continue dans les entreprises et du volet complémentaire de l'enquête emploi ainsi qu'une bonne coordination des circuits de collecte des informations sur la formation continue.
Dans la perspective de la mise en place du répertoire national des certifications professionnelles, le Conseil recommande qu'un volet statistique puisse lui être adjoint afin d'obtenir une meilleure couverture statistique de ce domaine.
5. Le Conseil encourage les efforts de la SDES en vue de mettre en œuvre un nouveau système d'information sur l'enseignement du 1^{er} degré qui, tout en aidant le pilotage aux différents niveaux (local, département, académie, région), permettra d'obtenir les données nécessaires à une meilleure connaissance du système éducatif.
6. Le Conseil renouvelle son intérêt pour les informations régionales et locales dans le domaine de l'éducation et de la formation, ce qui passe notamment par la mobilisation de données administratives et fiscales.
7. Le Conseil souligne l'importance de la présentation de données comparatives sur les systèmes éducatifs étrangers et encourage la participation active à des travaux méthodologiques internationaux sur ce thème.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Education, formation réunie le 17 mai 2000.

- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE
 - . Sous-direction des études statistiques - SDES
- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE - DARES
 - . Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME DE L'ETAT ET DE LA DECENTRALISATION
 - . DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
 - . Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER
- CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS
 - . Département production et usage de la formation continue

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION EDUCATION, FORMATION
- 17 mai 2000 -

Président : Bernard CIEUTAT, Conseiller maître à la Cour des comptes

Rapporteur : Alain GOY, chargé de la Sous-direction des études statistiques (SDES)
au Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction générale (Bernard CIEUTAT)

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (Alain GOY)

II - L'observation de l'insertion dans la vie active (Patrick MIDY)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001

1. Exposé synthétique (Alain GOY)

2. Débat

3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :

- enquête sur l'insertion dans la vie active des jeunes à la sortie de l'enseignement scolaire et de l'apprentissage (Patrick MIDY - SDES)
- enquête sur les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et la création d'entreprises (Pierre MULLER - Directeur régional de Lorraine)
- enquête sur les effectifs d'élèves des établissements d'enseignement agricole (André LE GOFF - DGER)
- enquête sur la formation professionnelle continue dans les établissements d'enseignement agricole (André LE GOFF)
- enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et apprentis sortis de l'enseignement agricole (André LE GOFF)

IV - Projet d'avis de la formation (Marie-Hélène AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	AVENTUR François	CEREQ
M.	CIEUTAT Bernard	Conseiller maître à la Cour des comptes
M.	de JOUVENCEL Tanneguy	INSEE - Comité du label
M.	de SABOULIN Michel	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - DPD
M ^{me}	DERAMBURE Francine	Ministère de l'agriculture et de la pêche - DGER
M ^{me}	DESERT Hélène	Ministère de la fonction publique - DGAFP
M.	EICHER Jean-Claude	IREDU - Dijon
M ^{me}	FILPA Catherine	OREFQ - Nancy
M.	GANDOUIN François	APCM
M.	GELOT Didier	Ministère de l'emploi et de la solidarité - DARES
M.	GOY Alain	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - SDES
M ^{me}	KIEFFER Annick	CNRS-LASMAS
M.	LE GOFF André	Ministère de l'agriculture et de la pêche - DGER
M.	LEONARD Thierry	APCM
M.	MIDY Patrick	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - SDES
M.	MULLER Pierre	INSEE- DR Lorraine
M ^{me}	PAVARD Christiane	Secrétariat général du CNIS - Comité du label
M ^{me}	POULET-COULIBANDO Pascale	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - DPD
M.	REGNAULT Régis	CGT
M.	SANTELMANN Paul	AFPA
M.	SANTOLINI Antoine	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - DPD
M ^{me}	SOLEILHAVOUP Jeanine	Secrétariat général du CNIS

Absents excusés

M ^{me}	ALEXANDRE Hélène	APEC
M.	BLONDET Daniel	Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Le Président ouvre la séance et passe immédiatement la parole à M. GOY.

I - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME DE 2000 (M. GOY)

Dans l'avis général sur le programme statistique de 2000, adopté par le CNIS lors de son assemblée plénière du 9 décembre 1999, six points concernent la formation « Education, formation » :

1 - Extension du système SISE (système intégré sur les étudiants)

Ce système, qui fournit des informations individuelles sur les étudiants, permet leur suivi sur plusieurs années et facilite l'élaboration de statistiques très détaillées. L'avis recommandait son extension à l'ensemble de l'enseignement supérieur ; c'est ainsi qu'à la rentrée 2000 il va être étendu aux établissements catholiques d'enseignement supérieur. Les écoles d'ingénieurs non universitaires et les écoles normales supérieures sont en projet pour 2001, avec un étalement possible sur 2002.

L'amélioration de la qualité est à souligner, de 33 % de numéros attribués à tort au début du système, on est passé à 5,9 %. L'action se poursuit auprès d'une quinzaine d'universités qui ont encore un score médiocre. Tant qu'il n'y aura pas un numéro fiable, et le même tout au long du cursus universitaire, il sera difficile d'exploiter ce système potentiellement très riche. Pour améliorer la situation, il est également prévu de fournir aux universités un fichier des inscrits au baccalauréat, qui donne aux universités les nom, prénom, adresse et numéro d'élève dans le secondaire.

Du côté des diplômes, l'avancée est assez importante, la remontée de 1999 a été bonne et celle de 2000 s'annonce bien. On peut considérer que l'information est assez complète pour un certain nombre d'universités, hormis les doctorats non encore intégrés au système.

2 - Etude des flux dans l'enseignement supérieur

Les premiers résultats du panel de bacheliers, initialisé en 1996, permettent d'avoir des flux fiables de réussite ou d'échec de ces étudiants, et des facteurs explicatifs des choix de filière.

A l'habituel calcul national et régional d'indicateurs d'accès en deuxième cycle, s'ajoutera désormais et très bientôt le calcul d'un taux de réussite au DEUG par université. En raison du très important nombre d'abandons, il se calcule par rapport aux inscriptions confirmées pour l'année suivante, mais il faut également prendre en considération les DEUG qui se préparent sur 3, 4, voire 5 années. Un indicateur conjoncturel permettra de donner un chiffre par université, mais un classement par taux de réussite est à craindre.

Il est demandé aux académies d'élaborer, désormais annuellement, un schéma post-baccalauréat d'offre de formation cohérente entre université, lycée, CPGE et autres, bien répartis sur leur territoire. Un ensemble de tableaux a été progressivement mis au point pour les y aider.

3 - Valorisation sous forme d'études des données de panels d'élèves ou d'étudiants

Le ministère de l'éducation nationale dispose de plusieurs panels d'élèves à partir desquels ont été rédigés quelques notes ou articles. Mais beaucoup plus d'études pourraient tirer de cette source si les moyens humains de l'équipe travaillant sur les panels n'étaient pas tant absorbés par des travaux de production. Pour contourner le problème, les données sont mises à disposition des chercheurs, mais un effort sera également fait en interne.

4 - La diffusion de l'information statistique sur l'éducation

Les problèmes de validation des « Notes d'Information » du ministère de l'éducation nationale s'étant résorbés, leur rythme de sortie est devenu progressivement normal. En 1999, 46 notes d'information hebdomadaires sur un potentiel de 52 sont sorties. En 2000, leur rythme de rédaction est soutenu. La revue « Education formation », normalement trimestrielle, n'est pas parue régulièrement en 1999, mais redevient normale en 2000.

5 - Assurer une bonne complémentarité entre l'enquête « Apprentissage » et d'autres sources administratives

La DPD gérant une enquête sur les effectifs d'apprentis et la DARES suivant les contrats d'apprentissage, des réunions ont eu lieu pour s'assurer qu'il n'y avait pas double emploi. Il en a été conclu qu'il y avait effectivement un rapport entre les deux, mais pas identité. Ainsi, les informations qui en sortent doivent être coordonnées entre les deux services mais aucune opération commune n'est à envisager pour le moment.

6 - Approfondir la réflexion sur les statistiques de **formation continue** (FC) et notamment mesurer mieux le nombre de certifications (diplômes ou certificats délivrés)

Des progrès ponctuels ont été réalisés, par exemple une harmonisation des questionnaires de la FC entre les universités et ce que font la DARES et la DGEFP avec mise en commun du noyau du questionnaire. En matière de certification, des notes d'informations ont été diffusées ; sur la validation des acquis professionnels, une nouvelle enquête, considérée expérimentale, a pourtant fourni des résultats exploitables sur le supérieur, et permet de savoir ce qu'on fait les universités dans ce domaine (soit pour la dispense de diplôme pour s'inscrire à un cours, soit de module pour obtenir un diplôme). Il est à signaler à ce propos qu'une commission nationale des certifications professionnelles est envisagée. Elle se prononcerait sur tous les diplômes publics ou privés. Ainsi, n'importe quel établissement privé pourrait instruire un dossier, le présenter à cette commission et s'il est accepté, le diplôme ou le certificat délivré par cet organisme serait inscrit officiellement dans le répertoire national des certifications de formation continue. Si ce nouveau dispositif voit le jour, il faudrait veiller à ce qu'il dispose d'un relais statistique.

Débat

M. PUIG souhaite fournir un complément d'information sur le point 4 qui figurait dans l'avis spécifique de la formation en 1999. Au mois de novembre, l'ensemble des membres du bureau du CNIS ont reçu une lettre ouverte des syndicats CGT et CFDT de l'INSEE, de la DPD, de la DARES, et de la DREES. Elle évoquait la diffusion de l'information statistique d'une part, et le statut des travaux d'évaluation des politiques publiques conduites dans ces services statistiques ministériels d'autre part.

Le 9 décembre 1999 s'est tenue l'assemblée plénière du CNIS, au cours de laquelle un amendement à l'avis général, présenté par M. BOMPARD représentant de la CFDT au bureau du CNIS, a été adopté. En voici le contenu (lu par Mme AMIEL) : « Les services statistiques des ministères relèvent de leur département ministériel et conjointement font partie du système statistique public. Il appartient à chaque ministère de trouver les modalités de fonctionnement qui permettent à son service statistique de concilier le rôle d'information et d'appui au sein de la structure ministérielle, avec la mission d'alimentation du débat public et du débat social en statistique et études de qualités techniques et scientifiques reconnues. Ceci implique notamment en règle générale la publication des travaux des services à mesure de leur finalisation, accompagnée de toutes les indications méthodologiques pertinentes ».

Cet amendement a été inséré dans l'avis général du CNIS en assemblée plénière. Par ailleurs, M. DELARUE, Président du bureau, avait répondu aux syndicats auteurs de cette lettre que ce point ferait l'objet d'un débat au prochain bureau, mars 2000 en l'occurrence. Une discussion sur ce thème a conclu et inscrit dans son compte rendu que « le bureau décide de la création d'un groupe de travail consacré à la lisibilité des données chiffrées et aux procédures conduisant à leur publication. Il charge le bureau du CNIS d'établir une proposition portant notamment sur la composition du groupe et de la présenter à la réunion du bureau en juin ».

Nous sommes donc dans une situation intermédiaire de réflexion de constitution et de mandat de ce groupe, qui sera examiné par le bureau du CNIS du mois de juin.

Mme FILPA revient au dispositif SISE qui informe sur le devenir des étudiants à l'intérieur même du système de l'enseignement supérieur, mais ne permet pas d'avoir, contrairement à un dispositif ayant existé dans le passé, un regard sur ce qu'ils deviennent à l'issue. Elle aimerait savoir si le suivi de l'insertion après la sortie de l'université va être structuré à l'instar de ce qui existe actuellement avec SISE.

M. GOY répond par la négative, et renvoie à l'exposé qui sera effectué (*cf. infra*) sur toutes les enquêtes d'insertion, les travaux du CEREQ, des universités et groupements d'universités qui sont attentives au devenir de leurs étudiants pour réorienter leurs actions. Il n'existe cependant pas de dispositif systématique et général.

Mme FILPA précise qu'elle a pris connaissance des documents, et regrette que les études du CEREQ par exemple ne permettent pas une déclinaison à l'échelle régionale.

Pour M. GOY le problème de fonds est qu'on opère uniquement par enquête, sur échantillons relativement modestes; l'alternative serait d'avoir un vaste répertoire qui indiquerait le devenir des individus dans la vie active ; c'est difficilement envisageable.

II - L'OBSERVATION DE L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE

M. MIDY présente les dispositifs d'observation des entrées dans la vie active. Cet exposé, préparé avec Mme MANSUY du CEREQ, M. LE GOFF et Mme DERAMBURE de la DGER, figure en annexe page 25.

Mme AMIEL pense que l'exposé général vaut présentation de l'enquête de la DPD sur l'insertion dans la vie active, et propose que s'ouvre le débat sur l'avis d'opportunité.

Débat

M. GOY souligne que ce panorama général était très utile, car on voit qu'il n'y a pas double compte, mais plutôt complémentarité.

M. REGNAULT tient à remercier M. MIDY pour la richesse des informations données, qui recoupent et complètent celles qui existent par ailleurs, dans des instances qui traitent de ces questions de manière un peu plus politiques.

Il note avec regrets que la société ne respecte pas sa propre loi d'orientation de 1989 sur l'éducation, la loi JOSPIN, qui impose d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat d'une part, et qu'aucun jeune ne puisse sortir du système éducatif sans qualification d'autre part. Il partage l'idée qu'une des solutions qui permettrait de combler ce handicap est de rechercher le pourquoi et le comment de ces sorties du système éducatif. Selon les données du ministère, il y a globalement une élévation de l'âge moyen de sortie, et de manière concomitante un plus grand fossé entre les ceux qui sortent tard et ceux qui sortent tôt. L'enjeu est important par rapport à la société que nous construisons, et aux besoins d'élévation des connaissances et de qualification. On ne peut pas se satisfaire de savoir qu'un plus grand nombre de jeunes atteignent l'enseignement supérieur, que l'âge moyen de sortie se situe entre 21 et 22 ans, quand on sait que cet âge moyen cache une très grande disparité et un accroissement des inégalités. Il est important de savoir pourquoi ces jeunes quittent le système éducatif à 16 ans, dès la fin de l'obligation. Cette enquête est opportune.

Pour M. GOY la loi préconisait certes « zéro sorties sans qualification », mais il rappelle qu'on est passé de 250 000 à 60 000 environ, qui sont de plus en plus difficiles à cerner et à résorber, ce que beaucoup d'académies se sont données comme objectif. Actuellement 68 % d'une classe d'âge atteint le niveau du baccalauréat, (75 % pour les filles). Les projections montrent qu'on n'arrivera pas à 80 % rapidement si l'on continue sur les tendances actuelles. Les questions de sorties sans qualifications sont actuellement sur le devant de la scène. Sur ce domaine il existe un programme « Nouvelle Chance » avec accompagné de moyens .

M. de JOUVENCEL souhaiterait avoir des informations sur le mode de collecte et le rôle des chefs d'établissement. Dans le dossier on lit qu'ils sont responsables de l'envoi des questionnaires à leurs anciens élèves, de la relance, de la réception, et qu'ils ont accès aux résultats de leur établissement. Par rapport à ces actions se pose la question du respect de l'anonymat des réponses des élèves, et le risque de valoriser leurs propres résultats.

M. MIDY précise que les chefs d'établissements et les directeurs des CFA disposent effectivement d'une liste des adresses pour réaliser la collecte, mais au-delà, au niveau national, les fichiers ne sont plus nominatifs. La saisie est faite pour partie dans les établissements, mais plus généralement dans les services statistiques académiques.

Il a pu arriver que, sur la base des réponses, certains chefs d'établissement prennent conscience de la situation extrêmement difficile de leurs anciens élèves, et reprennent contact avec eux, mais uniquement sur cette base.

M. SANTELMAN fait remarquer qu'au-delà de 35 ans la possibilité d'accéder à un diplôme de niveau V ou IV est extrêmement réduite. On a une surconcentration de l'effort éducatif et de formation sur les jeunes générations, et un fort taux de déperdition d'effort de qualification sur les plus de 35 ans. Il pense nécessaire d'approfondir la réflexion sur la répartition de l'effort éducatif tout au long de la vie.

M. CIEUTAT pense que se pose peut-être aussi la question de la validation des acquis pour les diplômés en formation continue.

Mme AMIEL informe que les instances du CNIS essaient d'examiner le stock d'enquêtes statistiques, conformément à la procédure opportunité-conformité initiée en 1994. Cette enquête en fait partie puisqu'elle date de 1984.

M. AVENTUR fait observer que le dernier point évoqué par M. MIDY ne semble pas être pris en compte. Il était pourtant une invitation à se prononcer sur l'opportunité d'introduire une question sur la date de sortie du système éducatif dans le questionnaire du recensement. Le grand intérêt de cet item destiné à mieux saisir cette population de jeunes sortant sans formation ou qualification du système éducatif a pourtant été souligné.

Mme AMIEL informe qu'elle assiste au groupe de travail sur le questionnaire du recensement rénové. A la suite de la première partie de la concertation, il est apparu que le nombre de questions ne devait pas évoluer à la hausse. En ce moment, un groupe de travail présidé par le directeur de l'INED examine la prise en compte de plusieurs questions. Il serait délicat d'en préjuger les conclusions, mais la formation pourrait émettre un vœu qui permettrait de prendre en considération les besoins de cette formation sans trop anticiper sur le groupe présidé par M. HERAN et dont les conclusions ne seront disponibles qu'à l'automne. L'assemblée plénière disposera à la fois de l'avis de cette formation et des conclusions du groupe, et pourra garantir la cohérence des travaux du CNIS.

M. PUIG confirme que ce point sera examiné en fin de réunion, dans la partie des avis de la formation.

M. REGNAULT signale que son organisation syndicale est plutôt favorable à un service public de l'orientation. L'ONISEP où il représente la CGT pourrait jouer un rôle, par rapport à la faisabilité des enquêtes et notamment au travail demandé aux chefs d'établissement. De nombreux enseignants se plaignent de peu voir les chefs d'établissement, submergés par les tâches administratives dans lesquelles entre ce travail de plus en plus lourd. Se pose la question de leur travail effectif dans le dispositif éducation nationale, en particulier la question de la fonction pédagogique. S'orienter vers des enquêtes de plus en plus fines, précises et complexes car les situations le sont aussi, peut avoir un effet pervers.

M. MIDY précise que la généralisation des enquêtes de cheminement seront menées par le CEREQ et les chefs établissements n'auront pas à intervenir au-delà de la désignation de quelques sortants.

M. GOY indique, à propos des enquêtes d'insertion, que les chefs d'établissements se montrent très intéressés par le devenir de leurs élèves, et ont parfois anticipé sur cette investigation.

La formation accorde un **avis d'opportunité favorable à cette enquête** (cf. avis joint).

M. LEGOFF présente l'enquête de la DGER sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et apprentis sortis de l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole, qui relève du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) dispose d'un système complet d'informations qui s'étale de la classe de 4^e aux formations doctorales. Il accueille près de 220 000 jeunes en regroupant les enseignements technique, supérieur, agronomique et vétérinaire, et le dispositif d'apprentissage.

Depuis le début des années 1990, les réflexions engagées autour de l'élaboration du schéma prévisionnel national de l'enseignement agricole prévu par les lois de 1984, ont mis en évidence la nécessité de suivre régulièrement le processus d'insertion des élèves.

Depuis 1993 le MAP réalise, avec l'appui des établissements publics et privés, des enquêtes auprès des élèves et des apprentis, 4 ans après la fin de la scolarité. Il s'agit d'enquêtes exhaustives, qui recouvrent l'ensemble des formations tous les 2 ans. Les élèves inscrits en années d'examen BEP et BTS sont interrogés une année, ceux qui sont en CAP ou niveau IV le sont l'année suivante. Ces enquêtes contribuent à l'évaluation permanente du dispositif d'enseignement agricole ; l'ensemble des partenaires est très attentif aux performances décrites, des débats ont lieu régulièrement au sein du conseil national de l'enseignement agricole, dont l'observatoire examine et valide les résultats.

Principaux objectifs recherchés : à partir des élèves inscrits à un niveau donné on examine les poursuites d'études et leurs résultats, le processus d'insertion professionnelle, la situation au moment de l'enquête et les fonctions occupées, les caractéristiques des entreprises où s'insèrent les jeunes, et les salaires perçus .

L'exhaustivité permet d'obtenir des données par spécialité et par région, en ce sens elles complètent les enquêtes de cheminement du CEREQ. Réalisées par voie postale 4 ans après la sortie, les chefs d'établissements sont responsables de l'envoi des questionnaires, de la réception des réponses ; le dépouillement global est assuré par l'école nationale supérieure d'enseignement agronomique de Dijon.

Les échelons régionaux reçoivent les fichiers qui les concernent pour une exploitation plus fine. La diffusion des résultats se fait sous forme de « 4 pages » ou de rapports d'études.

Jusqu'à présent, ces enquêtes ne concernaient que l'enseignement technique agricole et l'apprentissage. A la demande de l'observatoire national de l'enseignement agricole, elles s'appliqueront également à l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire à partir de 2001, information qui ne figure pas dans la fiche descriptive de l'enquête.

Débat

M. GANDOUIN rappelle que le réseau des chambres de métiers gère la moitié des contrats d'apprentissage et forme le tiers des apprentis, soit plus de 120 000, dans 70 établissements. La connaissance du devenir de ces jeunes est un élément déterminant dans la gestion et la conduite de l'offre de formation, or actuellement elle fait, au moins en partie, défaut, et un travail en partenariat avec les différents opérateurs du domaine serait souhaitable.

M. PUIG propose d'intégrer ce point dans les avis. Il indique avoir reçu une lettre de M. ROSSI, directeur général de l'APCM indiquant tout l'intérêt qu'il portait à cette question, notamment le suivi de l'apprentissage : il souhaitait un rapprochement avec les services statistiques directement concernés à la DPD, la DARES et le CEREQ, pour examiner la cohérence des données sur l'apprentissage, et voir s'il est pertinent de créer un groupe de travail du CNIS.

M. AVENTUR aimerait connaître le taux de réponses à cette enquête réalisée par voie postale, et savoir si les non-répondants font l'objet d'une approche particulière pour voir s'ils correspondent à un profil spécifique.

M. LEGOFF indique que les taux de réponses sont variables suivant les niveaux de formation : supérieurs à 60 % pour les 10 000 élèves de BTS interrogés, 60 % en niveau IV (20 000 élèves), 50 % en BEP (20 000 élèves), proche de 50 % en CAP.

M. MIDY ne peut pas fournir en séance de chiffres précis pour ce qui concerne la DPD, mais il observe que plus le niveau est élevé, meilleurs sont les taux de réponse.

La formation accorde un **avis d'opportunité favorable à cette enquête** (cf. avis joint).

III - EXAMEN DES AVANTS-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES POUR 2001

1. Exposé synthétique (M. GOY)

- **Ministère de l'éducation nationale**

DPD - Sous-direction des études statistiques et Mission de l'évaluation

Elaboration de données élémentaires

- Système SCOLARITE pour les élèves du 2nd degré. Le système est en cours d'extension dans le but d'atteindre 100 % de couverture en 2001 pour l'enseignement privé, alors que le taux de couverture n'est actuellement que de 60 à 70 % dans le privé sous contrat. Il est à noter que le privé hors contrat demande souvent aussi à intégrer ce système. L'intégration dans SCOLARITE implique l'installation d'un système informatique compatible avec celui de l'éducation nationale pour échanger des fichiers.

- Un projet identique est à l'étude sur le 1er degré. Il constituerait une aide pour la gestion courante et permettrait aussi d'éviter la volumineuse enquête n°19 qui existe depuis 40 ans.

- SISE , système d'information sur les étudiants. La couverture totale de l'ensemble de l'enseignement supérieur est loin d'être réalisée (autour de 70 % actuellement), en particulier dans les établissements catholiques ou les écoles d'ingénieurs non universitaires. Des efforts sont aussi à rechercher sur la qualité.

- Enseignants :

De gros efforts ont été réalisés sur l'exploitation des fichiers d'enseignants, de leurs services en rapport avec les fichiers d'élèves, favorisant des études sur les ratios élèves/enseignants.

- Mise en régime permanent des systèmes de collecte électronique des données d'établissements : EPI (parc immobilier), TICE (équipement en technologies de l'information et de la communication), et COFI (comptes financiers) .

Un effort est réalisé pour que les établissements aient un retour direct des indicateurs, qui permette de situer l'établissement par rapport aux autres ou à la France entière.

- Modernisation de l'enquête FCU (Formation continue universitaire) et approfondissement des enquêtes VAP (Validation des acquis professionnels), dans le supérieur et le secondaire.

- Evaluation des compétences des élèves : s'est posée la question de savoir s'il s'agit ou non d'une opération statistique. Elle ne l'est pas dans le sens où le but premier est d'aider les enseignants et de leur fournir le moyen de repérer en début d'année les lacunes des élèves de 6^e et 2nde. Elle contient néanmoins une partie statistique avec l'analyse de scores sur un échantillon d'élèves qui permet de se situer par rapport à la moyenne nationale ou académique. L'éducation nationale a renoncé à publier un indice synthétique national de suivi au fil des années qui donnerait la part des élèves qui maîtrisent tel ou tel domaine.

Etudes

. 2001 devrait fournir l'opportunité de mieux exploiter la masse d'informations disponible sur les panels. Ce sera une année importante par l'exploitation des 2 enquêtes sur la formation continue : l'exploitation conjointe de CVTS2 pour la FC dans les entreprises, et l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi pour la FC des individus.

. Bilans formation-emploi : révision de la méthodologie avec la mise en place de la nouvelle enquête Emploi en continu.

. Travaux en cours sur les coûts de l'éducation : un groupe de travail de l'OCDE travaille à des définitions qui donnerait une meilleure comparabilité entre pays.

. Le considérable effort de méthodologie sur les estimations régionales de sorties sans qualification va aboutir en 2001 et sera un système standardisé ; chaque recteur disposera d'un bon indicateur d'aide à la décision.

• **Ministère de l'emploi et de la solidarité**

DARES – Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Enquêtes nouvelles

. Enquête auprès d'employeurs sur les conditions de pérennisation et de solvabilisation des emplois jeunes.

. Enquêtes sur les ruptures de contrat emplois-jeunes : elles mettent plus l'accent sur les raisons de rupture, la durée de présence et la date d'entrée.

. Satisfaction des usagers des missions locales et PAIO (point d'accueil à l'insertion et à l'orientation).

. Panel de bénéficiaires de contrats de qualification, chômeurs en SIFE, bénéficiaires de TRACE dans l'optique d'une évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle.

Opérations répétitives

. Bilan des organismes. de formation continue

. Enquête auprès des régions sur leurs actions de formation professionnelle : après avoir connu des difficultés sur la qualité des données cette enquête l'effort de rationalisation des travaux sera poursuivi.

- **Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation
DGAFP – Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation**

Il réalise l'enquête habituelle sur la formation professionnelle des agents de l'Etat

- **Ministère de l'agriculture et de la pêche
Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER**

Son dispositif est décrit dans les fiches présentées, il s'agit de l'enquête sur les effectifs d'élèves dans les établissements d'enseignement agricole (dont les résultats sont utilisés par l'éducation nationale), l'enquête sur la formation professionnelle continue dans les centres agricoles et de l'enquête sur l'insertion des élèves et apprentis de l'enseignement agricole.

- **Centre d'études et de recherches sur les qualifications - CEREQ
Observatoire des entrées dans la vie active**

Depuis l'automne 1999 le CEREQ travaille à une restructuration de son système d'enquêtes sur l'insertion professionnelle, et procède à un recentrage sur les enquêtes « génération » qui consistent à suivre une génération de sortants que l'on interroge 3 puis 6 ans après la sortie. Les enquêtes « générations pleines » portent sur 30 000 personnes environ, et les « mini générations » 10 000 personnes. Cette nouvelle conception du dispositif conduira à terme à modifier ou abandonner d'autres opérations. L'enquête « génération pleine » concernerait les sortants de 1998 et 2004, l'enquête mini-génération les sortants de 2001 et 2007. La première interrogation de génération 1998 aura lieu en mars 2001. Les formations de santé et agricoles seront incluses.

A titre expérimental une partie de l'échantillon de génération 1992 pourrait être interrogée en 2001, donc 9 ans après leur sortie. Les autres enquêtes du dispositif sont supprimées ou modifiées pour s'insérer dans la nouvelle architecture.

Département Production et usage de la formation continue – DFC

Pas d'opération nouvelle mais exploitation de 2 opérations d'envergure : CVTS2, enquête européenne et enquête Emploi complémentaire sur la formation continue (FPC), qui se déroulent comme prévu. CVTS2 donne des informations sur la formation professionnelle continue en entreprise, et permet la comparaison entre 15 pays. L'enquête Emploi décrit les pratiques de formation continue professionnelle et extra-professionnelle (stages, auto-formation, conférence, ...) des personnes.

D'autres opérations, courantes mais importantes, sont à signaler : l'exploitation des 2483 sur la FPC, les états statistiques et financiers des OPCA, les panels d'organismes de formation continue.

Par rapport au programme moyen terme, deux abandons sont à signaler : l'enquête FPC auprès des établissements (extension des 2483) et le suivi des engagements de développement de FPC.

2. Débat

M. GELOT précise, en référence aux difficultés évoquées, que la DARES a, pour la deuxième année, mis en place une enquête rénovée sur la formation professionnelle ; l'information sera donc qualitativement plus intéressante et une nouvelle série pourra démarrer.

M. EICHER, en tant qu'ancien utilisateur et parfois producteur de statistique, se dit sensible aux progrès enregistrés par le ministère de l'éducation nationale dans la collecte, mais fait un certain nombre de remarques sur le programme de travail diffusé :

- . page 4 : il se demande à quoi correspond concrètement l'étude d'un projet de gestion individuel des élèves et des enseignants du 1^{er} degré. Il regrette qu'une étude statistique de la relation entre les effectifs d'élèves et d'enseignants n'ait pas été réalisée plus tôt.

- . page 14, à propos des effectifs d'étudiants des établissements publics et privés d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, il se dit surpris de lire qu'il existait des données cohérentes depuis 1964. Il juge cette source peu fiable par défaut de réponse régulière : l'ENA ne répond qu'une année sur deux par exemple. Autre problème plus préoccupant, le degré de reconnaissance publique de certains établissements privés, certes parfois éphémères, mais avec un nombre d'étudiants important.

- . page 23 et suivantes, à propos des aspects financiers, qui selon lui, est le point faible de l'éducation nationale. La connaissance du total des ressources des universités reste insuffisante ; le ministère devrait accroître sa collaboration avec l' « observatoire de la vie étudiante », qui fait des enquêtes depuis quelques années déjà. Avant le rapport CIEUTAT sur les étudiants, il était impossible de connaître précisément l'état réel des aides ministérielles.

L'annonce d'une participation active aux instances internationales est de bonne augure.

- . page 27 à propos des résultats aux examens des enseignements techniques et professionnels. Les problèmes rencontrés sont liés au développement des formations professionnelles, et à l'extrême difficulté à trouver le nombre de diplômes correspondants délivrés dans les universités (masters, DESS,...), on ne trouve que les DEUG ou les licences. Il est regrettable qu'on ne mette pas en valeur l'effort réalisé par les universités pour développer l'enseignement spécialisé et que le grand public n'en soit pas informé.

M. CIEUTAT précise que son rapport relevait plutôt de l'enquête statistique en matière financière sur un aspect de la vie étudiante.

Lui aussi se réjouit de l'importance accordée aux questions internationales, liée à un besoin d'améliorer la connaissance des systèmes de pays comparables à la France.

A propos de l'enseignement supérieur, il informe avoir participé à un groupe de réflexion sur l'évolution des études juridiques, et appris que les enquêtes traitaient collectivement les étudiants en économie, gestion et droit, or le taux d'insertion de chacune de ces disciplines ne correspond pas au taux global.

M. REGNAULT souligne deux dimensions qu'il juge importantes dans l'exposé de M. GOY : la région et la branche professionnelle. Il est difficile d'obtenir des informations au niveau régional, or il est évoqué comme quatrième niveau pour la négociation sociale. Un effort est donc nécessaire en direction des régions et académies pour que tous les acteurs et décideurs soient en mesure de travailler concrètement. Un répertoire de la certification devrait voir le jour après adoption du projet de loi de modernisation sociale.

Il partage ce qui a été dit sur l'évaluation des élèves : elle doit rester un outil à la disposition des enseignants et ne pas être utilisée pour établir des indicateurs nationaux de niveau.

A propos des coûts, il pense nécessaire d'établir un indicateur pour évaluer le coût réel de la scolarité, mesurer les charges qui incombent aux familles y compris en début de scolarité.

Il regrette que deux sujets n'aient pas été évoqués : l'éducation prioritaire, et la violence en milieu scolaire. Une enquête est prévue sur l'éducation prioritaire (ZEP et REP), or elle semble ne porter que sur les effectifs enseignants-élèves. Il serait important d'avoir des informations sur les résultats aux examens et le suivi des jeunes qui passent dans les établissements en ZEP, et sur la notion de zone réseau. On observe que paradoxalement, les enseignants souhaitent parfois rester en ZEP, en raison d'un plus grand confort pédagogique.

Enfin, il aimerait savoir s'il existe des études sur l'impact d'un plan de lutte contre la violence, mis en place le ministère de l'éducation nationale.

M. de SABOULIN indique à M. EICHER qu'existe une réelle coopération entre le ministère de l'éducation nationale et l'observatoire de la vie étudiante. Ce dernier renouvelle en mars 2000 une enquête de 1994 sur les conditions de vie des étudiants avec l'appui technique de la DPD pour le tirage de l'échantillon. Les résultats de ces 30 000 questionnaires devraient être publiés en fin d'année. La difficulté de collecte statistique dans certains établissements est réelle. C'est ainsi qu'un refus de l'ENA a engendré un embarras pour répondre à une question parlementaire sur l'origine sociale des étudiants des grandes écoles. Dans certains cas, la réponse n'est pas homogène d'une année à

l'autre, et malgré la relance des services statistiques des rectorats, il est parfois nécessaire de recourir de façon tout à fait arbitraire aux résultats de l'année passée pour l'année en cours.

M. GOY répond à chacun des points évoqués :

- Système d'information du 1^{er} degré ou enseignement élémentaire : ce projet du ministère, identifié comme un besoin prioritaire, va voir le jour dans le cadre du schéma directeur de l'éducation nationale.
- Rapprochements entre élèves et enseignants : les fichiers administratifs n'étant pas toujours faciles à rapprocher, l'établissement des bases relais autorisant cette synthèse a soulevé beaucoup de difficultés, mais maintenant on peut savoir par exemple devant combien d'élèves enseigne un professeur.
- Aspects financiers : les données sont incomplètes, mais le compte de l'éducation permet une synthèse.
- International : Les comparaisons entre pays sont difficiles car les concepts eux-mêmes, selon lesquels sont organisés les systèmes éducatifs, diffèrent notablement. L'OCDE, notamment, considère souvent que le cadre naturel de référence est l'organisation telle qu'on la trouve dans les pays anglo-saxons. Pour les comptes de l'éducation, elle affirme par exemple que la référence est un système d'universités payantes, avec un système d'aides publiques aux particuliers. Pour les évaluations d'élèves, on fait comme s'il suffisait de traduire une batterie de tests conçus pour des petits américains pour obtenir un test pertinent pour n'importe quel pays, ignorant ainsi tous les biais culturels. Néanmoins, dans le cadre européen, on a une approche plus équilibrée.
- ZEP et REP : il n'existe pas d'enquête spéciale, mais une étude qui mobilise des données existantes. Un dossier contenant des éléments statistiques assez complets sur le nombre de ZEP avant et après la réforme, les relations entre ZEP et REP, et l'impact sur les enseignants est en préparation. Les panels vont être mobilisés sur les ZEP.
- Statistiques sur les violences à l'école : il existe une enquête trimestrielle, mais les travaux en sont encore au stade expérimental.

M. SANTOLINI précise qu'il est possible de connaître les diplômés du technique issus des lycées professionnels et techniques, mais pas des universités.

M. de SABOULIN conseille de consulter les publications ; les « Tableaux statistiques », moins connus que les « Repères et références statistiques » sont plus fournis en tableaux, - non commentés certes, mais cela va s'améliorer -, et donne des informations sur les diplômés à partir de 1998.

M. EICHER revient sur l'enquête du CEREQ et la difficulté d'obtenir des informations détaillées au niveau régional ou subrégional. Il pense qu'il y a là un problème de moyens et de concurrence. Les centres associés au CEREQ ont par exemple essayé en vain d'augmenter la taille de l'échantillon, et éventuellement le nombre de questions. Décider de faire une enquête indépendante fait courir le risque de contacter des étudiants déjà interrogés peu de temps avant.

M. AVENTUR confirme que jusqu'à présent les enquêtes n'étaient pas conçues pour un niveau régional. Cependant, à l'aide de l'enquête « génération 92 », le CEREQ a élaboré un certain nombre d'indicateurs pour 8 à 12 régions, indicateurs introduits dans les « Portraits statistiques régionaux », et des analyses ont été produites pour le comité de coordination des programmes régionaux dans le cadre de l'évaluation de la loi quinquennale.

Pour l'enquête « génération 98 » cette préoccupation a été immédiatement prise en compte : la configuration et la taille de l'échantillon (40 000 individus) permettra de produire un minimum d'informations pour chacune des régions. Mais on ne pourra pas aller très loin dans les analyses régionales ; il reste donc nécessaire que le CEREQ, comme il le propose, puisse accompagner sur le plan méthodologique, les régions intéressées par une extension.

Mme FILPA s'interroge sur l'abandon de l'enquête « établissements » qui venaient en complément des déclarations 2483. Cette source d'information d'origine fiscale permet à une entreprise dotée de plusieurs établissements de déclarer à son siège l'ensemble des dépenses au titre de la formation continue. L'enquête complémentaire est toujours intéressante, car elle permet de relocaliser les établissements.

M. AVENTUR rappelle que le CEREQ a pendant longtemps réalisé tous les 2 ans une enquête auprès des établissements des entreprises multi-établissements, pour pouvoir relocaliser l'effort de formation

continue des entreprises ayant rempli les 2483. La dernière opération date de 1991. Depuis, une enquête coordonnée avec la DARES, portant sur 1993, a permis de répondre de façon à peu près identique à ce type de préoccupation. Par la suite, le MEDEF s'est montré réticent à la relance de ces enquêtes. La formation n'ayant pas délivré d'avis d'opportunité favorable, le projet a été abandonné. De plus des tests ont eu lieu pour obtenir autrement une information équivalente, voire meilleure. D'autre part, il est possible que le paysage institutionnel soit modifié par une éventuelle loi de réforme de la formation professionnelle en 2001. Il semble préférable de différer les projets.

3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête sur les jeunes diplômés et la création d'entreprise (M. MULLER)

En préambule, M. MULLER souhaite faire deux remarques :

- Il avoue avoir longtemps hésité à présenter l'enquête à cette formation dans la mesure où elle s'articule à l'enquête SINE (système d'information sur les nouvelles entreprises) présentée à la formation « Système productif ». Cette opération concerne à la fois les créateurs et l'entreprise créée. Cependant, au vu des débats qui viennent d'avoir lieu l'enquête apportera des éléments nouveaux.
- Il existe déjà des informations sur la création d'entreprise par des jeunes diplômés, et grâce à SINE, on sait que les créations se font avec peu de fonds, sont souvent éphémères, très centrées sur les secteurs des services aux entreprises. Il manque le profil des créateurs, qui sera donc connu par cette opération réalisée par la direction régionale de LORRAINE, en partenariat avec 4 universités (celle de Toulouse, indiquée dans la fiche de présentation, s'est retirée de l'opération).

Le point original de l'enquête est l'interrogation des entreprises créées en 1998 et « vivantes » fin 2000, mais aussi celles qui ont cessé leur activité entre ces deux dates. Par contre, il n'y aura pas de relance téléphonique dans ce dernier cas.

Partenariat signifie partage des coûts, mais l'INSEE reste propriétaire des données qu'il fournit anonymisées aux consortiums universitaires.

Du fait de la taille de l'échantillon, cette enquête n'a pas vocation à fournir des résultats au niveau régional.

M. GOY signale qu'il y a actuellement un intérêt important pour la création d'entreprise par des docteurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête (*cf. avis joint*).

- Enquête sur les effectifs d'élèves des établissements d'enseignement agricole enquête sur les actions de formation professionnelle continue (M. Le GOFF)

L'enseignement agricole conduit des enquêtes sur l'insertion, mais il a également besoin de connaître l'ensemble de son dispositif, soit en collaboration avec l'éducation nationale pour les apprentis, soit seul pour son dispositif scolaire et son dispositif de formation continue.

En ce qui concerne la voie scolaire, l'enseignement technique agricole accueille actuellement 178 500 élèves. Cette enquête répétitive sera conduite pour la dernière fois en l'état en 2001. Les informations collectées sont aussi à la base du calcul des obligations de l'Etat pour les postes, les subventions, etc...Un protocole de collaboration existe entre le ministère de l'agriculture et la DPD ou le CEREQ.

La formation professionnelle continue est une des missions confiée par la loi à l'enseignement agricole, mise en œuvre dans des centres de formation professionnelle et de promotion agricole, environ 160 établissements publics et entre 350 et 400 privés. 135 000 stagiaires sont actuellement accueillis pour un volume d'action d'environ 25 millions d'heures stagiaires. L'évaluation de cette mission est permanente, cette enquête répétitive recense de manière exhaustive des informations sur les caractéristiques des stagiaires en formation, les formations elles-mêmes et le financement mis en œuvre. Comme la précédente, elle devrait être modernisée sous peu.

Mme FILPA demande que dans les principaux thèmes abordés pour la formation continue soient bien précisés les intitulés des titres délivrés car ce ne sont pas forcément des titres sous tutelle de l'agriculture. Il en va de même pour les certifications qui peuvent être exigées dans certains secteurs industriels par exemple dans les industries agro-alimentaires pour des dispositifs assortis d'une certification propre à la branche, mais nécessaire pour occuper certains postes de travail. Bien intégrer les spécialités de formation et la formation relative au mode de validation de la formation continue.

M. Le GOFF précise que tout cela existe.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes (*cf. avis joints*).

IV - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (*Mme AMIEL*)

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Jeanine SOLEILHAVOUP

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS **avant le 11 août 2000** (tél. : 01 41 17 52 65). Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2000.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

1. Extrait du rapport du CNIS n°54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
2. Avant-projets de programmes statistiques 2001

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Paris le 28 juin 2000 n°463/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur l'insertion dans la vie active des jeunes à la sortie de l'enseignement scolaire et de l'apprentissage (IVA/IPA)

Programme : 2001

Emetteur : ministère de l'éducation nationale - DPD, SDES

Au cours de sa réunion du 17 mai 2000, la formation « Education, formation » a examiné le projet en référence. L'objectif principal de cette enquête est de renseigner l'ensemble des partenaires en charge de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage sur le devenir à court terme des jeunes sortis de formation initiale. L'autre but de cette opération est de renforcer l'implication des acteurs locaux en particulier les chefs d'établissement, dans l'exercice de leur mission d'insertion. Les utilisateurs potentiels des résultats sont essentiellement les chefs d'établissement et directeurs de CFA, les rectorats et les régions, l'ensemble des services ou établissements nationaux et locaux compétents pour la définition des programmes de formation et des diplômes.

L'enquête Emploi de l'INSEE, les enquêtes Cheminement du CEREQ et l'enquête IVA/IPA sont utilisées de façon complémentaire pour mener des études sur l'insertion professionnelle. La collecte est réalisée chaque année de février à juin, auprès de l'ensemble des jeunes sortant de formation initiale, et ayant quitté leur lycée ou leur CFA à la fin ou au cours de la dernière année scolaire révolue au moment de l'enquête, soit environ 500 000 personnes. Le temps de réponse au questionnaire est évalué à quinze minutes.

Les résultats sont diffusés auprès des chefs d'établissement et des directeurs de CFA, et sous forme de notes d'information au niveau national.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 28 juin 2000 n°464/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et apprentis sortis de l'enseignement agricole

Programme : 2000

Emetteur: ministère de l'agriculture et de la pêche - DGER - S/D POFEGTP

Au cours de sa réunion du 17 mai 2000, la formation « Education, formation » a examiné le projet en référence. L'objectif principal de cette enquête est de décrire le processus d'entrée dans la vie active des jeunes quatre ans après leur sortie de formation, et d'évaluer le dispositif d'enseignement agricole.

Cette enquête annuelle exhaustive sur deux niveaux tous les deux ans (CAPA et niveau IV une année, BEPA et BTSA l'année suivante), est complémentaire aux travaux que le CEREQ réalise sur échantillon. Sont interrogés les anciens élèves et étudiants du cycle supérieur court, et à partir de 2001, ceux de l'enseignement agronomique et vétérinaire (demande de l'Observatoire national de l'enseignement agricole - ONEA -). Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques des répondants, leur cheminement scolaire et professionnel sur 45 mois après la sortie de formation et la description de l'emploi et de la fonction à la date de l'enquête.

La collecte, qui se déroule de mars à mai, est effectuée par l'ENESAD de Dijon. Le temps de remplissage des questionnaires, administrés par voie postale, est évalué à trente minutes.

Le groupe de pilotage comprend des personnes de la DGER, de l'ENESAD, du service régional de la formation et du développement, de fédérations du privé et de l'ONEA.

Les résultats sont diffusés auprès des partenaires institutionnels des établissements sous forme de fiches et de document de synthèse.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 29 mai 2000 n°422/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête auprès des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ayant créé ou repris une entreprise en 1998

Programme : 2000

Emetteur : Direction régionale de Lorraine

Au cours de sa réunion du 17 mai 2000, la formation « Education, formation » a examiné le projet en référence. Cette enquête sera réalisée par la Direction régionale (DR) de Lorraine, en partenariat avec un consortium universitaire constitué autour de l'Université Henri Poincaré Nancy I et qui comprend en outre : l'Université Joseph Fourier (UJF) - Grenoble I, l'Université Paris Sud - Paris XI d'Orsay, et l'Université Louis Pasteur(ULP) - Strasbourg I.

Les objectifs principaux de cette opération, déjà présentée au comité des utilisateurs de la Démographie d'entreprise et du Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises (SINE), sont de chercher à mieux cerner le profil des étudiants lancés dans la création d'entreprise, et de mieux appréhender leurs besoins pour mettre en place une politique d'aide ciblée. Ainsi, les principaux thèmes abordés sont le profil des jeunes diplômés créateurs d'entreprise (origine socioprofessionnelle, parcours de formation supérieure, situation avant la création), et les conditions et mode d'accès à la création d'entreprise. Ces informations ne sont disponibles ni dans les enquêtes du CEREQ, ni dans l'enquête SINE.

Seront interrogés les chefs d'entreprise ayant répondu à l'enquête SINE 98, diplômés de l'enseignement supérieur, âgés de moins de 29 ans pour les créateurs diplômés du 1^{er} cycle, et de moins de 34 ans pour les créateurs diplômés du 2^e ou 3^e cycle. Sont exclus de cette sélection les chefs d'entreprise dont les études ont conduit naturellement à la création d'entreprise, et donc les activités médicales, juridiques, comptables, d'architecture, de commerce de détail de produits pharmaceutiques.

La collecte sera réalisée par la DR de Lorraine, par voie postale d'octobre à décembre 2000, et le temps de réponse au questionnaire est évalué à quinze minutes. Un comité de pilotage, composé de statisticiens, d'universitaires et d'experts de l'Agence pour la création d'entreprise, suit cette opération. Les résultats seront diffusés sous trois formes : un retour d'informations aux enquêtés, un « 4 pages » de synthèses, une publication des résultats détaillés au 2^e semestre 2002.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 28 juin 2000 n°465/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les effectifs d'élèves des établissements d'enseignement agricole

Programme : 2001

Emetteur : ministère de l'agriculture et de la pêche
DGER - S/D POFEGTP

Au cours de sa réunion du 17 mai 2000, la formation « Education, formation » a examiné le projet d'enquête en référence dont l'objectif est de renseigner les effectifs d'élèves et les classes dans les établissements d'enseignement technique agricole délivrant des formations scolaires. Il s'agit d'une demande ministérielle, et les résultats sont utilisés par les régions, les établissements et le conseil national de l'enseignement agricole.

Les principaux thèmes abordés sont les effectifs par sexe, classe, spécialité de formation, âge, mode d'hébergement, origine géographique et scolaire des élèves, catégorie socio-professionnelle des parents.

Ces enquêtes sont complémentaires à celles du ministère de l'éducation nationale. 860 établissements et près de 8 000 classes sont enquêtés annuellement, en septembre, et le temps de réponse au questionnaire est évalué à 60 minutes.

La diffusion des résultats se fait par le biais d'un annuaire statistique et d'un « 8 pages » synthétique. Les données sont communiquées à l'éducation nationale et au CEREQ.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 28 juin 2000 n°466/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les actions de formation professionnelle continue dans les établissements d'enseignement agricole

Programme : 2000

Emetteur : ministère de l'agriculture et de la pêche
DGER - S/D POFEGTP

Au cours de sa réunion du 17 mai 2000, la formation « Education, formation » a examiné le projet d'enquête en référence qui a pour objectif la connaissance des actions de formation mises en œuvre par les établissements publics et privés d'enseignement agricole.

Les principaux thèmes abordés sont les volumes de formation, leur financement, la rémunération des stagiaires, leur origine géographique et socioprofessionnelle, leur âge et nationalité.

Tous les établissements publics et privés sont enquêtés au premier trimestre de chaque année, par l'intermédiaire des services régionaux de la formation et du développement. La durée de remplissage du questionnaire est évaluée à 60 minutes.

Les résultats sont diffusés sous forme de publications internes et par Internet, au 4e trimestre de l'année civile.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

ANNEXE



L'OBSERVATION DE L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE

Patrick MIDY

En guise d'introduction, quelques faits mesurés par le système d'information actuel sur l'insertion professionnel.

En France, en janvier 1999, près de 50 % des sortants de formation initiale de 1998 occupent un emploi. C'était de l'ordre de 45 % en janvier 1998 pour les sortants de 1997 et de l'ordre de 40 % au début de chacune des trois années précédentes (à partir de l'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE)

En Bourgogne, en février 1999, 81 % des sortants d'année terminale de BTS « mécanique, électricité électronique » en 1998 ont un emploi non aidé. (enquête insertion dans la vie active, SDES)

Parmi les jeunes sortis de formation initiale en 1992 15% des sortants sans qualification n'ont jamais travaillé au cours des cinq années 1992-1997 contre 2% des titulaires de CAP ou de BEP (enquête « GENERATION 1992 » du CEREQ)

En mars 1999 90,7 % des élèves inscrits en 1994/95 en classe terminale de BTA (brevet de technicien agricole), dans la spécialité de formation « conduite d'exploitation en polyculture-élevage » ont un emploi (enquête sur les sortants de l'enseignement agricole, DGER)

Pour en terminer avec les chiffres je me réfère de nouveau à l'enquête Emploi :

- 730 000 jeunes sont sortis de formation initiale en 1998, ce qui représente 2,9 % de la population active

- en mars 1998 parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis environ cinq ans 52 % de ceux qui ne sont pas titulaires d'au moins un diplôme sont inactifs ou chômeurs contre 14 % des titulaires d'un DUT ou d'un BTS et 6 % des anciens élèves de grandes écoles

L'insertion des jeunes dans la vie active constitue évidemment un enjeu économique et social important. Elle représente le renouvellement de la population active et donc le développement à moyen et long terme mais aussi l'insertion sociale des jeunes et donc la cohésion sociale de demain.

C'est aussi un phénomène qui s'est complexifié ces dernières décennies.

L'observation de l'entrée dans la vie active, en France, c'est un ensemble d'instruments complémentaires mis en œuvre de façon coordonnée par une diversité d'intervenants en vue d'usages multiples.

C'est aussi un dispositif qui s'adapte face à une problématique qui évolue, à des modèles d'analyse théoriques diversifiés et même à un concept non stabilisé.

1. UNE MULTIPLICITE D'USAGES

On peut distinguer ici comme ailleurs pour les systèmes statistiques trois catégories d'usages.

• usages informatifs

A destination des usagers du système éducatif et de la formation en général, par exemple pour leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle.

Au profit des citoyens à titre de contribution à l'alimentation du **débat public** sur le thème de la formation et l'insertion professionnelles des jeunes.

Pour cette catégorie d'usage le besoin est celui de chiffres frais et présentés simplement.

• usages décisionnels c'est à dire à destination des acteurs institutionnels de la préparation des jeunes à l'insertion professionnelle

Le secteur se caractérise par *la multiplicité des centres et des procédures de décisions* par exemple nationales, pour la création de catégories de diplômes – CAP- ou de diplômes- BTS de maintenance industrielle-, académiques pour l'ouverture ou la fermeture de classes ou de sections, régionales pour la création de centres de formation d'apprentis...

et la complexité et le caractère évolutif des mécanismes de décisions par exemple l'élaboration par les régions de plan régionaux de la formation professionnelle des jeunes ou la coordination de la gestion de la carte scolaire et celle de l'apprentissage s'effectuent selon des modalités diversifiées et non stabilisées

Le besoin ici est au minimum celui de chiffres cohérents et établis selon les mêmes notions pour qu'au moins les différents décideurs ou codécideurs puissent parler le même langage.

• usages savants

Les travaux, nombreux, de **recherche économique, sociale ou sociologique** portant sur les définitions, analyses et modélisations de l'insertion des jeunes se nourrissent de données chiffrées. En particulier la bonne façon d'appréhender les trajectoires professionnelles des jeunes à travers quelques **indicateurs de cheminement** reste à maîtriser.

Ici la fraîcheur des chiffres n'est pas primordiale mais leur représentativité et la quantité de variables disponibles.

2. DES INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES

Est observée, de façon exhaustive ou par sondage, la situation d'un ensemble de jeunes sortis de formation initiale. L'observation s'effectue au niveau national, régional ou local. Elle concerne tous les jeunes sortis une année donnée ou seulement ceux ayant certains niveaux de formation, certains diplômes, certaines filières ou spécialités.

Enquêtes dites d'insertion

Les jeunes interrogés indiquent, notamment, leur situation d'activité à la date ou à une date proche de celle de l'administration de l'enquête. Ces enquêtes généralement menées un an au plus après la sortie de formation présentent les avantages suivants : questionnaire léger en l'absence de dimension temporelle dans le questionnement, pas d'appel à la mémoire des répondants interrogés sur leur situation présente, fraîcheur des résultats disponibles assez tôt après la sortie de formation, disponibilité de séries temporelles en raison du caractère généralement répétitif de ces enquêtes. Inconvénient : la situation professionnelle quelques mois après la sortie peut n'être qu'une position d'attente et en tout cas ne préjuge pas de l'évolution ultérieure qui peut être très différenciée par exemple selon le secteur professionnel de premier emploi ou le diplôme.

Enquêtes de cheminement

L'interrogation généralement effectuée plusieurs années après la sortie porte sur l'ensemble du parcours professionnel déjà accompli. Ces enquêtes permettent d'appréhender le processus d'insertion dans sa durée et jusque dans ses résultats, de le saisir dans sa diversité en fonction de la formation reçue mais aussi du mode de gestion des ressources humaines des différents secteurs professionnels. Inconvénients : les premiers résultats de ces enquêtes ne sont disponibles que plusieurs années – 5 à 9 ans après la sortie de formation initiale, en raison des contraintes de coût et compte tenu de la lourdeur et de la technicité de l'administration des questionnaires la taille de l'échantillon est limitée ce qui n'autorise généralement pas d'exploitation à des niveaux géographiques ou de spécialités de formation très fins

Panels

Variante des enquêtes de cheminement ils comportent plusieurs interrogations successives dans le temps d'un même ensemble de sortants, parfois constitué plusieurs années avant la sortie de formation initiale. Ces enquêtes allient dans une certaine mesure les avantages des enquêtes d'insertion et celles des enquêtes de cheminement mais elles sont coûteuses ce qui limite encore plus la taille des échantillons.

Enquête sur l'emploi

Cette enquête nationale annuelle par sondage sur la situation de l'emploi comporte notamment quelques questions à partir desquelles on peut obtenir des indications au niveau national sur la situation d'activité professionnelle des personnes sorties de formation initiale en fonction de l'ancienneté de leur sortie, de leur niveau d'études ou de diplôme. Ces enquêtes qui portent sur l'ensemble de la population donnent des éléments de cadrage national sur l'ensemble des cohortes de sortants. Annuelles elles permettent de suivre les évolutions, mais n'autorisent, compte tenu de la taille de l'échantillon, aucune exploitation à niveau géographique infra national ni à niveau fin de formation.

Outre ces grandes catégories d'enquêtes dédiées à l'observation de l'insertion des sortants ou à la situation générale de l'emploi il faut mentionner les sources plus périphériques ou épisodiques suivantes :

- l'enquête " jeunes et carrières " de l'INSEE qui a porté sur un sous échantillon de l'enquête emploi, 40 000 personnes interrogées sur la rétrospective à niveau fin, année par année sur leur situation professionnelle et familiale
- les fichiers d'inscrits dans les missions locales de l'emploi et PAIO (points d'accueil, d'information et d'orientation) qui permettent d'obtenir des indications sur les parcours des jeunes en difficulté entrant en relation avec ces instances locales. Inconvénient : leur parcours en amont et en aval de leur période de contact avec ces missions n'est pas bien connu
- les panels de la DARES qui concernent les " passages en mesure d'emploi " (CES, contrats de qualification, emplois jeunes...). Ils servent à apprécier l'impact des mesures par le suivi de l'évolution de la situation des bénéficiaires au cours des trois années suivant la sortie de ces dispositifs.

3. UNE DIVERSITE D'INTERVENANTS

Le CEREQ

Spécialisé depuis déjà quelques années dans les enquêtes de cheminement le CEREQ mène les opérations suivantes :

- 1) des enquêtes auprès de gros échantillons représentatifs de l'ensemble d'une cohorte de sortants :
 - l'enquête « Génération 1992 » interrogation (durée moyenne 45') en 1997/98 de 27 000 sortants de formation initiale en 1992 : démarche innovante et un peu expérimentale
 - l'enquête « Génération 1998 », en cours de préparation, prévoit l'interrogation en 2001 (par entretien téléphonique, durée moyenne 30') de près de 40000 sortants de formation initiale en 1998, puis d'une partie d'entre eux 20 000 en 2004 et éventuellement en 2009. Ce dispositif à caractère global est appelé à devenir le mode standard d'enquêtes de cheminement du CEREQ. Il permettra la production de quelques indicateurs régionaux, des exploitations sur des filières spécifiques, et l'évaluation de certains dispositifs de politique publique de l'emploi des jeunes. Il saisit l'ensemble d'une génération à travers le même calendrier conjoncturel et autorise en particulier les analyses en terme de concurrence pour l'accès à l'emploi.

2) des enquêtes spécifiques.

Au cours des toutes dernières années une enquête biennale sur les sortants de l'enseignement supérieur (échantillon de 5 000 personnes renforcé pour certaines filières telles que les docteurs, les IUT, la filière sport...) la dernière menée en 1999 portait sur les sortants de 1996. Ce type d'enquête n'est pas appelé à être poursuivi.

La direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche

Une enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et apprentis sortants d'année terminale de l'enseignement technique ou de CFA agricoles. Annuelle, exhaustive, sur deux niveaux répétitive tous les deux ans elle porte sur les parcours, y compris les poursuites d'études au cours des quatre années suivant la sortie de formation.

La sous direction des études statistiques du ministère de l'éducation nationale

Une enquête d'insertion sur la situation au 1^{er} février des lycéens et apprentis (non agricoles) sortis de formation initiale au cours ou à la fin de l'année scolaire révolue au moment de l'enquête. Exhaustive, annuelle elle est administrée par voie postale par les chefs d'établissements ou directeurs de CFA auprès de leurs anciens élèves ou apprentis.

Des universités ou de leurs observatoires

Un certain nombre d'universités mènent des enquêtes, soit directement soit par l'intermédiaire de regroupements d'entre elles en observatoires, sur le cheminement scolaire et professionnel de leurs étudiants. On peut citer, à titre d'exemples :

- l'ORES(observatoire régional des études supérieures) aux travaux duquel participent les six universités du Nord - Pas-de-Calais qui ont mené par exemple une enquête commune sur la situation en mars 1998 des 12500 étudiants ayant quitté leur établissement d'origine en 1995.
- l'OVE (observatoire de la vie étudiante de l'université de Nice-Sofia Antipolis) qui a mené en mars 1997 une enquête de cheminement- exhaustive- sur les diplômés 1994 de toutes ses filières.

- l'OURIP (observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle) qui regroupe l'ensemble des établissements universitaires de la région Rhône-Alpes qui mène régulièrement des enquêtes sur l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur.

4. UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE

Ainsi qu'il a été vu il n'y a pas de doubles emplois : le CEREQ mène les enquêtes de cheminement, le ministère de l'éducation une enquête d'insertion nationale hors enseignement agricole, le ministère de l'agriculture des enquêtes de cheminement scolaire et professionnel sur les sortants de l'enseignement agricole. Ces éléments sont complémentaires de l'enquête emploi de l'INSEE qui donne tous les ans le cadrage général de référence.

Parmi les instruments de coordination des travaux :

- les bilans formation emploi

Ces travaux menés en collaboration avec l'INSEE, la DARES, le CEREQ et la DPD permettent de décrire et d'analyser les enchaînements formation-emploi compte tenu notamment de l'évolution de l'emploi et des modes de gestion de la main d'œuvre et d'enrichir et d'affermir les cadres conceptuels de l'analyse.

- le groupe permanent de méthodologie des enquêtes de cheminement des sortants de l'enseignement supérieur

Ce groupe principalement animé par le département des entrées dans la vie active du CEREQ réunit des équipes universitaires, des centres associés du CEREQ, des laboratoires de recherche. Son principal objectif est l'harmonisation des instruments d'appréhension des parcours c'est à dire notamment la définition d'indicateurs communs et de réfléchir à l'élaboration de typologie ou de familles de parcours.

Le groupe insertion et territoire animé par le CEREQ réunit notamment des centres associés du CEREQ, des laboratoires de recherche des acteurs de l'enquête insertion du Ministère de l'éducation nationale. Il étudie les apports et limites des enquêtes d'insertion face à la demande des acteurs régionaux et réfléchit aux moyens de mobilisation des différentes sources propres à la satisfaire.

- l'information mutuelle sur les programmes de travail

D'abord dans le cadre du CNIS mais aussi bilatéralement : la DARES, la SDES et le CEREQ se tiennent mutuellement informés de leurs programmes de travail soit dans le cadre de réunions ad hoc soit dans celui d'instances telles que le conseil scientifique ou le conseil d'administration du CEREQ auxquels participent la DARES et la SDES.

S'agissant de la programmation d'opérations lourdes et pluriannuelles telle que par exemple " génération 1998 " une série d'échanges entre les trois parties permet la prise en compte des besoins de chacun.

5. LE PHÉNOMÈNE DE L'INSERTION : UNE CONCEPTUALISATION NON STABILISÉE

Deux approches principales prévalent actuellement :

- une composante du processus, plus large, de passage de l'état de jeune à celui d'adulte : l'observation de l'insertion en vue de son analyse ne peut se limiter à la seule dimension professionnelle mais doit prendre en compte les processus de cohabitation/ décohabitation familiale, la mise en couple, l'arrivée des enfants..., soit une collecte d'informations d'emblée plus large.

- un processus de transition entre la fin de la formation initiale et une situation professionnelle stabilisée. Si, au moins statistiquement, la fin de formation initiale peut se définir comme la première interruption des études d'une certaine durée (par exemple un an) la fin du processus d'insertion reste objet de débats. Pour une cohorte de sortants d'une année donnée on peut considérer que globalement la transition est terminée quand leur situation professionnelle moyenne (taux de chômage par exemple) a rejoint celle de l'ensemble de la population active. S'agissant d'un individu faut-il fixer un objectif normatif tel que l'accession à un CDI ? Quand considère-t-il que sa situation est stabilisée ?

Ces conceptions devront être reconsidérées si la formation tout au long de la vie se substitue effectivement au couple formation initiale, formation continue. Si l'alternance ou la simultanéité de périodes de formations et de périodes d'activité professionnelle se généralisent effectivement l'idée d'insertion conçue comme la transition entre un état initial et un état final disparaîtra faute de pouvoir distinguer ces deux états

6. UNE PROBLEMATIQUE QUI EVOLUE

Les grands traits de l'évolution sont les suivants :

- avant le chômage (jusqu'au milieu des années 1975)

Un certain contexte de pénurie de qualifications. Il s'agissait de fournir aux entreprises les qualifications dont elles avaient besoin. Le pilotage du système éducatif avait notamment pour objet l'alimenter l'économie en main d'œuvre qualifiée. La réflexion partait d'une prévision des besoins de l'économie par niveaux. Ensuite les jeunes étaient supposés boucher les trous ouverts par les départs à la retraite, les besoins nouveaux et je crois également dans une certaine mesure les effets de la mobilité professionnelle. C'était le temps de la pensée adéquationniste.

La question de l'insertion en tant que telle n'était pas vraiment posée.

- la lutte contre le chômage

Changement dialectique : la finalité de l'action devient l'insertion des jeunes et sa qualité. Avec les questions de déclassement des jeunes, de précarité des emplois. La nécessité d'une vue longitudinale émerge. Le regard part de l'observation des parcours puis se porte sur les formations et les circonstances qui induisent le parcours professionnel. Il s'agit de proposer les formations en vue d'une bonne insertion.

- la lutte contre l'exclusion

C'est une tendance plus récente, en émergence depuis peut être une dizaine d'années. L'accent est mis sur l'exclusion des moins formés. En vue de la définition des politiques publiques. L'analyse et donc l'observation déborde la seule relation formation emploi. Par exemple on sait que le principal facteur d'exclusion par le chômage c'est certes l'absence de qualification mais en amont on trouve souvent un contexte de chômage familial. C'est à dire qu'il faut regarder non plus le seul point d'arrivée mais l'ensemble des parcours dans toutes leurs dimensions sociales. Les sortants sans qualification deviennent un sujet d'observation en tant que tel sur lequel les dispositifs d'observation de l'entrée dans la vie active doivent donc zoomer.

- la décentralisation : alimenter les décideurs régionaux

Les régions reçoivent compétences pour mettre en œuvre les actions d'apprentissage et de formation professionnelle continue y compris celle des jeunes, pour élaborer des plans régionaux de développement de la formation professionnelle des jeunes, y compris la formation professionnelle initiale. Les nouveaux équilibres institutionnels à l'échelon de la région demeurent encore évolutifs mais la tendance générale est bien au transfert du pouvoir du centre vers la périphérie.

7. DES MODELES D'ANALYSE THEORIQUE DIVERSIFIES

Quelques-uns seulement sont évoqués pour donner une idée de leur diversité.

- Le parcours professionnel comme résultat d'un investissement éducatif et de formation initiale. Selon cette approche il s'agit, pour simplifier, d'évaluer le rendement en termes de salaire, de qualité de l'emploi, de rapidité d'insertion des différentes filières ou niveaux de formation. Le niveau d'évaluation peut être individuel ou par filière.

- L'insertion comme ajustement progressif entre les attentes de l'individu et les possibilités offertes par le marché. Par exemple optimisation, dans la recherche à moyen terme d'une situation professionnelle stable et correspondant aux aspirations, du parcours via des postes intermédiaires ou d'attentes permettant à la fois d'acquérir un début d'expérience et de s'informer sur les possibilités du marché. Il faut payer pour voir.

- La modélisation des comportements d'embauche des entreprises. Par exemple s'agissant de réduire le risque qui s'attache à tout recrutement les entreprises procèdent à des arbitrages entre catégories de jeunes (diplômés ou non par exemple le diplôme gage du potentiel d'adaptation) ou entre jeunes et adultes (expérience gage de productivité..)

- La segmentation du marché du travail. Il n'y aurait au contraire pas vraiment concurrence entre jeunes et adultes et formés ou non formés mais des compartiments séparés

8. UN DISPOSITIF QUI S'ADAPTE

Des enquêtes de cheminement portant sur l'ensemble d'une cohorte de sortants

1) le cheminement professionnel des sortants de formation initiale est fortement marqué par la conjoncture économique prévalant au moment de leur sortie

2) les analyses de parcours valent principalement par comparaison entre filières , niveaux ..

Pour ces raisons il est indispensable que les environnements économiques conjoncturels dans lesquels s'inscrivent les parcours qu'il s'agit de comparer soient en phase. Les enquêtes dites « générations » du CEREQ constitueront le socle des enquêtes de cheminement futures. Au détriment des enquêtes spécifiques dédiées par exemple à une filière. Ce qui n'empêchera pas en renforçant l'échantillon ou en procédant à une enquête complémentaire en phase temporelle et conceptuelle de zoomer sur un public particulier.

Un certain besoin de systématisation et d'harmonisation du suivi de l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur

Actuellement il n'existe pas d'enquête nationale d'insertion sur les sortants de l'enseignement supérieur analogue à celle qui porte sur les sortants de lycées et de centre de formation d'apprentis. Certaines universités procèdent à ce genre d'enquête. D'autres mènent des enquêtes de cheminement pour lesquelles elles bénéficient du soutien du CEREQ sous forme d'une coordination méthodologique. Il est vrai que les sortants de l'enseignement supérieur ne sont pas en général ceux qui ont le plus de problème d'emploi et que la mise en place d'un suivi national de l'insertion d'une population nombreuse- près de 400 000 personnes par an assez mobile géographiquement représenterait un investissement important. L'avenir du suivi de l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur repose sans doute principalement sur des initiatives et des mises en œuvre situées dans la mouvance des établissements d'enseignement supérieur avec coordination méthodologique du CEREQ (y compris mise en phase temporelle avec ses propres enquêtes).

Le renforcement du suivi régional et local de la situation professionnelle des sortants de formation initiale

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique de la formation professionnelle est de plus en plus une affaire régionale.

Un des objectifs ou une des missions assignés par la loi d'orientation de 1989 au système éducatif est de réduire à zéro le nombre de sortants de formation initiale sans qualification. Dans ce domaine le niveau géographique opérationnel est celui de l'académie. Les académies, dans le cadre des contrats pluriannuels qu'elles préparent actuellement avec l'administration centrale, doivent préciser et quantifier leurs objectifs en la matière. Il se trouve que l'information disponible au niveau académique ou régional sur le nombre et les caractéristiques des sortants sans qualification est encore très insuffisante. En particulier l'enquête annuelle du ministère sur la situation à la sortie de lycée ou de centre de formation d'apprentis ne couvre pas les sortants de collèges c'est à dire une grande partie des sortants sans qualification dont de toute façon les taux de réponse aux enquêtes ne sont pas très bons.

Il y a donc un besoin incontestable de développer le système local - au moins régional - sur les sortants et leur insertion.

Une voie pour développer cette information consisterait à prévoir dans le cadre du recensement de population rénové, dans les bulletins individuels, une question sur l'année de sortie de formation initiale. Serait ainsi disponible une information annuelle à niveau géographique fin (infradépartemental) sur le nombre de sortants de formation initiale selon leur année de sortie, leur niveau de formation, leur situation professionnelle.

La DPD a demandé à l'INSEE dans le cadre des structures ad hoc de bien vouloir accepter cette question, qui ne prend pas beaucoup de place, dans les bulletins individuels du recensement de population rénové. La partie n'est pas gagnée. Dans cette démarche l'appui de la formation « Education, formation » nous serait précieuse.